



Prévention et entreprises extérieures

Bien assurer sa mission de donneurs d'ordre

Objectifs

- Prendre conscience de son rôle et de ses responsabilités en tant que donneur d'ordre
- Être capable de rédiger un plan de prévention, une autorisation de travail, un permis ou un protocole de sécurité
- Coordonner la réalisation des interventions et en assurer la sécurité

Public

- Chargés de travaux, donneurs d'ordre, animateur sécurité

Durée

2 jours

Moyens pédagogiques

- Face à face, diaporama
- Étude de cas
- Nombreux exercices

Lieu

Stages interentreprises

PARIS - LA DÉFENSE

M1. Le cadre réglementaire

- Opérations d'entreprises extérieures
- Opérations de chargement/déchargement
- Opérations BTP/génie civil
- Analyse de la jurisprudence et des responsabilités

M2. Le cadre juridique : responsabilités du donneur d'ordre

- Responsabilités civiles et pénales
- La déclinaison des responsabilités
- Etudes de cas jurisprudence

M3. Assurer efficacement sa mission de donneur d'ordre

- Identifier et prévenir les risques d'interférence :
 - notion de co-activité ;
 - identification et analyse des risques
 - définition des moyens de prévention
- Éléments indispensables de l'organisation
- Opérations permanentes/opérations ponctuelles
- Les outils : plans de prévention annuels, plans de prévention ponctuels, autorisations de travail, permis de travail
- Réaliser une bonne inspection préalable
- Rédiger un plan de prévention, une autorisation de travail
- Transmettre les consignes de sécurité du site
- Suivre la réalisation des travaux
- Surveillance, inspection, recadrage

M4. Rappel des principales activités à risques et mesures de prévention

- Travaux par point chaud
- Travaux en hauteur / travaux avec risques de chute
- Travaux d'ordre électrique
- Travaux à proximité ou avec utilisation de substances chimiques
- Travaux nécessitant l'utilisation d'engins de manutention
- Étude de cas concret - mise en situation : rédaction des documents